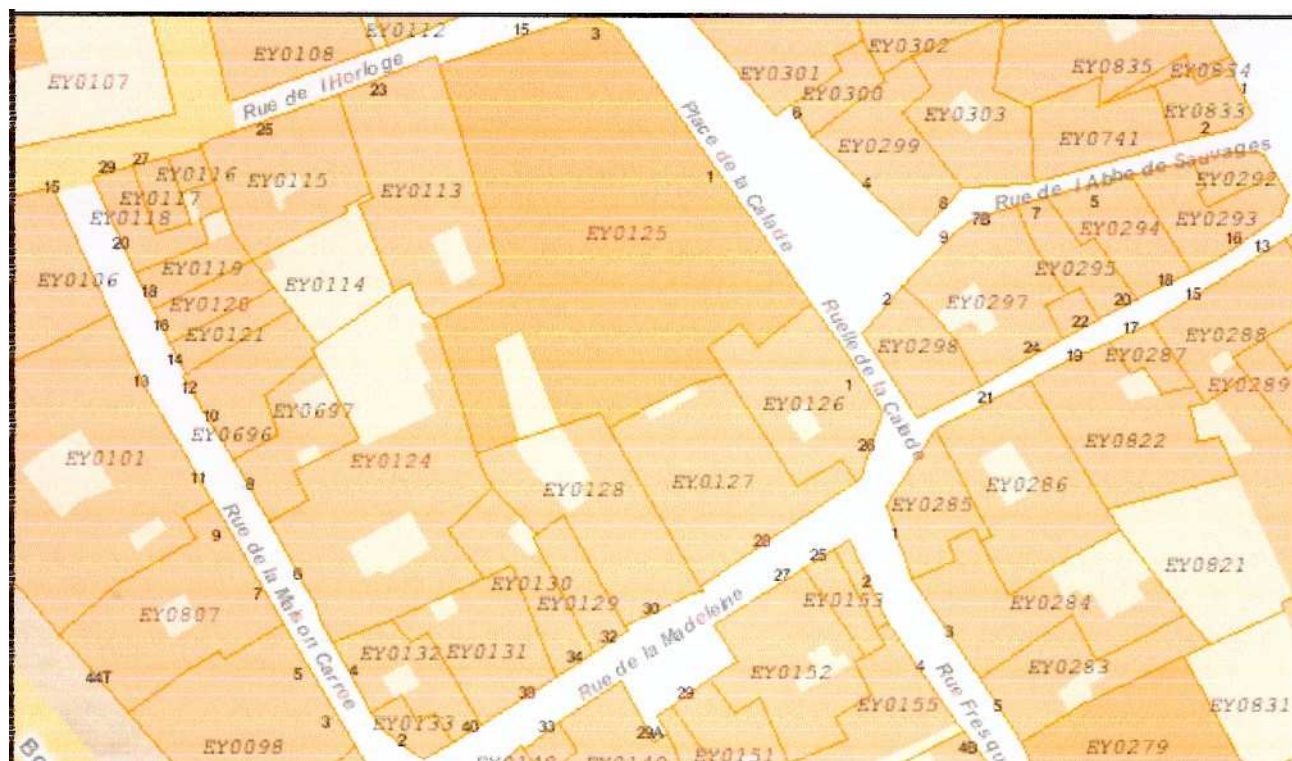


30 RUE DE LA MADELEINE PARCELLE EY0128

C. Potay/ARCHIVES/Décembre 2007

DESCRIPTION.....	2
HISTORIQUE.....	5
Contexte d'origine.....	5
Le 30 rue de la Madeleine, mutations et évolutions.....	9



Cadastre contemporain : la parcelle EY0128 apparaît au centre, dans la partie inférieure de cet extrait de plan cadastral

DESCRIPTION



A gauche, vue d'ensemble de la façade, à droite, travée du passage d'entrée menant autrefois au Grand Temple de la Calade

3 travées, R+2

Mur enduit modénature pierre

La façade forme une avancée par rapport à l'immeuble mitoyen à l'est (n°28 parcelle EY0217) et elle est en léger retrait par rapport à l'immeuble mitoyen à l'ouest : elle paraît donc témoigner d'un alignement antérieur aux efforts d'élargissement et de régularisation amorcés dans cette rue à partir des années 1770.

La parcelle a globalement une forme en L dont le pied est au cœur de l'îlot, cette forme est le résultat d'une extension récente : elle résulte du remembrement d'une petite parcelle située à l'ouest de la cour et qui appartenait encore à la fin du XIXe siècle au propriétaire de l'actuel 28 rue de la Madeleine ; on peut supposer qu'il avait un droit de passage à travers la cour du N°30 lui permettant d'accéder aisément à cette dépendance.

Le rez-de-chaussée présente sous les deux travées de droite et médiane deux arcs de boutique en anse de panier –témoignage d'une disposition d'origine ancienne- servant toujours de devanture à un commerce.

L'élément le plus intéressant au rez-de-chaussée est la grande porte à frontispice qui occupe la partie gauche de la façade : l'ouverture en plein cintre est insérée dans un encadrement en forme d'ordonnance antique constituée de pilastres latéraux d'ordre toscan, à fût lisse (un peu grêles par rapport aux proportions d'ensemble de cette entrée) placés sur de hauts soubassements ; un entablement présentant une architrave à trois fascies et une frise nue surmonte l'arc en plein cintre. Le frontispice qui coiffe l'ensemble est constitué d'un fronton triangulaire brisé, il abrite dans son « ouverture » un bossage rectangulaire en pointe de diamant, posé sur un petit piédestal à enroulements latéraux, et surmonté d'une corniche à larmier.

Cette porte donne accès à un long passage voûté d'arêtes qui mène de nos jours à une cour mais qui se prolongeait au XVIe-XVIIe siècle jusqu'au Grand Temple sis au cœur de l'îlot.

Au niveau supérieur, les trois baies conservent un encadrement formé de fines colonnettes de pierre qui croisent dans les angles supérieurs la mouluration toute aussi fine du linteau : ce type d'encadrement est un témoignage de baies à croisée de pierre datables du courant du XVe siècle. Ici la croisée de pierre a disparu lors d'une campagne de modernisation. La baie médiane a été mise en valeur par l'installation –probablement à la fin du XIXe siècle (cf Historique) – d'un balcon au garde corps en ferronnerie industrielle.

Au 2nd étage, les fenêtres sont surmontées chacune d'un larmier –en forme de moulure torique- retombant sur un culot dépourvu d'ornement : cette formule décorative, inspirée par l'époque médiévale (voir le 11 rue des Marchands à Nîmes), est le résultat d'une restauration opérée fin XIXe siècle ou d'un effort pour harmoniser le décor du 1^{er} avec celui du 2nd toujours dans le cadre du chantier que la maison a connu vers la fin du XIXe siècle (Cf Historique).

A l'intérieur, il existe un puits de lumière dans la partie est de l'immeuble : on y accède à partir du passage d'entrée, ce puits de lumière est en fait le résidu d'une cour autrefois relativement spacieuse mais aujourd'hui fort réduite du fait d'une extension du bâti. On remarque du côté

nord deux arcs joliment moulurés : ils portaient à l'origine une coursive reliée à l'escalier en vis qui occupe l'angle nord-ouest de cette cour. Il existait des coursives semblables à chacun des trois niveaux : elles ont été démolies par la suite, peut-être lors du chantier de réaménagement effectué vers 1879 (cf HISTORIQUE), il subsiste néanmoins dans les appartements les traces des trois marches qui mettaient les pièces d'habitation sises au nord-est en communication avec ces coursives.

Il est possible qu'il ait existé des coursives aussi du côté ouest, afin de relier à l'escalier en vis la partie sud de l'immeuble ; de ce côté, la fermeture des coursives auraient permis de les transformer en couloir ou en pièce d'habitation : au 1^{er} étage, il y a en effet un couloir de ce côté fermé sur cour par une belle boiserie épousant la forme cintrée d'une grande baie. On note qu'à ce niveau une ouverture et une boiserie semblable éclairent aussi une des pièces sur cour de l'aile sud de l'immeuble (travaux effectués en 1879 ? ou plus tard lors de l'acquisition par M. Grossi ? voir Historique).

Par ailleurs, l'appartement du 1^{er} étage sur la rue de la Madeleine conserve une belle mosaïque de sol, peut-être datable elle aussi du chantier effectué en 1879 ? quoique une datation un peu plus récente soit également possible. Dans ce même appartement on trouve des éléments décoratifs en plâtre ou en stuc au-dessus des cheminées, de style divers mais de datation assez délicate : les travaux de la fin du XIX^e siècle avec le goût éclectique qui prévalait encore peuvent expliquer aussi cette hétérogénéité.

HISTORIQUE

Contexte d'origine

La parcelle faisait partie sous l'Ancien Régime du quartier dit de la Bocarié ou encore de Second Boucarié, quartier correspondant à toute la partie nord-ouest de la ville intra muros ; il avait pour limite sud la rue de la Madeleine.

L'îlot abritant l'actuel 30 rue de la Madeleine était occupé pour l'essentiel par de grands hôtels particuliers dotés de cours et jardins, en bordure des rues de Peyremoulhade –aujourd'hui de la Maison Carrée- et de la Madeleine, on trouvait néanmoins des parcelles plus réduites¹.

La porte à frontispice a une valeur autant esthétique que historique : elle est le dernier vestige apparent, avec le passage qui lui fait suite, du Grand Temple de la Calade. Dans la mesure où nous savons que cet édifice a été élevé vers 1565-1566, cette porte est aussi pour Nîmes un exemple précoce et en tous cas le seul exemple dûment daté encore visible dans notre ville d'une porte à fronton brisé du XVI^e siècle ; Nîmes possède en effet plusieurs entrées à frontispice de belle facture mais toutes celles qui sont documentées datent du XVII^e siècle.

Charles IX autorisa la construction de deux temples à Nîmes dans ses « Articles respondus par le roy estant a Tholozé sur le rapport de maistre Raynaud de Beaune...[commis] pour ouïr les plaintes du pays de Languedoc le 13^e jour de mars 1565 » : nous y lisons « Le roy a ordonne aux habitans de Nymes...de la religion, dicte refformée, deux lieux ou places pour fere exercice de leurdicte religion...assavoir **ung cazal [measure, édifice pouvant servir d'entrepot, de remise ?] et jardin appartenant a ...Roquerol près la maison de Mathieu Desi rüe par là on va de la Porte de la Magdalenne a la maison carrée [rue de la Maison Carrée] et l'aulture en la maison et jardin de Tristan Chabaud près la maison de maistre Bernard Barriere, procureur du roy, rüe appellée la Calade** : pour lesquelz lieux achepter, construire et édifier, leur est permis lever deniers sur eulx de gré à gré, jusques a la concurrence de la somme requise et necessaire »². Ce sont donc des protestants qui vont se cotiser pour financer la réalisation des deux temples –le second fut élevé dans l'enceinte du collège de Nîmes (aujourd'hui Musée Archéologique et Musée d'Histoire Naturelle).

Pour le Grand Temple dit de la Calade car son principal accès se trouvait de ce côté, Jean Deyron, un notable fortuné, qualifié de « bourgeois » - terme désignant autrefois ceux qui pouvaient vivre du seul revenu de leurs biens- acheta à lui seul le terrain –une maison et un jardin- de Tristan Chabaud ou plus vraisemblablement une partie de sa propriété riveraine de la place et rue de la Calade. Ce fait figure dans les papiers de la

¹ Archives Départementales du Gard (ADG) Plans du Chapitre, G. 213

² Archives Municipales Anciennes (antérieures à 1790, abrégé en ACN) DD 3 : retranscription du texte émanant de Charles IX ; ce texte est aussi reproduit dans Léon Ménard, Histoire de Nîmes, Paris Libraires Chaubert et Hérisant, 1755, Marseille, Lafitte reprints, 1976, T. IV, (paru en 1753), Preuves p.329 CXXI

famille Deyron, il a été rapporté par l'arrière-petit-fils de Jean Deyron³. Ce dernier tenait par ailleurs un journal dans lequel nous apprenons que **la construction de ce temple fut menée à bien rapidement : il y indique en effet que « Le grand arc du milieu du temple de l'église réformée de Nîmes fust parachevé et clos le 17 octobre 1565. Comme les premières pierres avaient été posées lors d'une cérémonie solennelle qui se déroula le 27 juin 1565, on peut mesurer le bien fondé des propos de Léon Ménard qui souligne que l'on travailla à cet édifice avec autant de diligence que de zèle et qu'on y employa un grand nombre d'ouvriers**⁴.

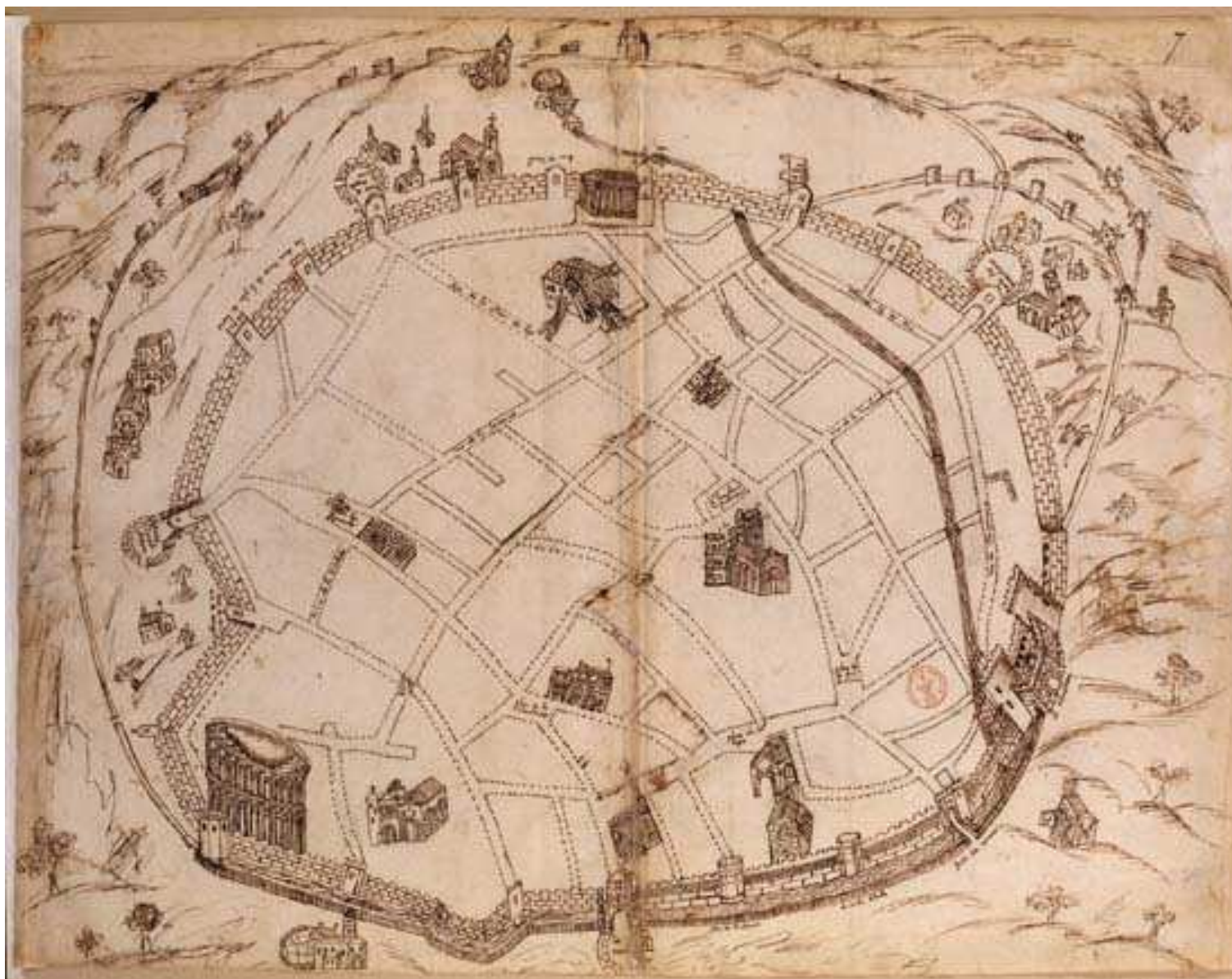
L'édifice était bâti au cœur de l'îlot, ceinturé par les maisons appartenant pratiquement toutes à des familles protestantes et qui lui constituaient une sorte de rempart. On accédait au temple par trois longs passages qui le reliaient à la rue de la Colonne –aujourd'hui de l'Horloge-, à la place de la Calade et à la rue de la Madeleine. Un plan de Nîmes vers 1609 -figurant dans le manuscrit d'Anne Rulman conservé à la Bibliothèque Nationale- nous offre une représentation de ce temple, malheureusement de petite dimension et un peu schématique mais qui a le mérite d'être le seul document connu disponible dans un fonds public. Bien que sa surface au sol n'ait pas été immense, cet édifice de culte avait une grande capacité d'accueil : environ 5000 fidèles pouvaient y prendre place, ceci laisse supposer qu'il présentait un plan centré –suggéré aussi sur la représentation d'Anne Rulman- ce qui favorisait l'installation à l'intérieur de gradins disposés en hémicycle, système d'aménagement permettant d'accueillir sur une surface réduite un maximum de personnes. Cette formule semble avoir été développée précocement au XVI^e siècle, dans les débuts de la Réforme, en opposition au modèle de l'église catholique en croix latine

Le Grand Temple a été désaffecté à la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, et apparemment démoli peu après. Léon Ménard⁵ écrit à son propos, qu'en l'année **1687 : « Des débris du Grand Temple qu'on venoit de démolir, le conseil de ville proposa d'acheter la cloche pour l'employer à l'usage de l'église Sainte Eugénie, qui devoit servir de paroisse. On en prit la délibération le mercredi 7 de mai dans ne assemblée où assista l'évêque, Mgr Séguier. IL fut donné pouvoir aux consuls de faire cet achat, au prix de 50 livres le 100 pesant. Le poids de la cloche était de 19 quintaux ».**

³ Pierre Clavel, Nîmes de la Réforme au XVIII^e siècle à travers une histoire familiale, exemplaire dactylographié conservé aux Archives Départementales (BR 2455), p.45 ; Jean Deyron (1524-1585) était un des fils de l'apothicaire Guillaume Deiron, il épousa Catherine de Lageret en 1553, et fut consul de Nîmes en 1575. L. Ménard, op.cité, T.IV, Preuves qui font suite à l'année 1565, p.7, col.2, évoque aussi Jean Deiron. Par ailleurs, nous n'avons pas trouvé d'éléments concernant les modalités financières des acquisitions et frais de construction dans le fonds du Consistoire qui ne contient, selon son inventaire, pas de document antérieur à 1579.

⁴ Ibid.

⁵ L. Ménard, Histoire de Nîmes, Paris Libraires Chaubert et Hérisant, 1755, Marseille, Lafitte reprints, 1976, T.VI, p.299, LIX



Plan extrait du
manuscrit d'Anne
Rulman (BN 8648) : le
Grand Temple de la
Calade apparaît au
centre, dans la partie
supérieure, les passages
le reliant aux artères
sont assez bien visibles,
notamment celui
figurant au sud, vers la
rue de la Madeleine

IL est possible qu'on n'ait pas totalement abattu le Grand Temple : on l'a certes privé de tout ce qui pouvait rappeler le culte protestant mais peut-être que les murs et/ou les dépendances furent conservés. En effet, **l'emplacement du temple fut attribué vers 1730 aux Sœurs des Ecoles Royales⁶ : il s'agissait de leur procurer un édifice plus spacieux où elles pourraient accueillir un nombre de jeunes filles qui augmentait apparemment régulièrement. Quand on examine les documents liés à cet aménagement, conçu par l'architecte –et sculpteur– Jean Mauric, on a parfois la sensation qu'il est appuyé sur des éléments encore en place. Quoi qu'il en soit, les religieuses disposèrent de toute la surface auparavant départie au temple, ainsi que de ses issues donnant sur la rue de l'Horloge et sur la rue de la Madeleine : cette dernière porte est particulièrement citée dans les comptes du maître serrurier Pelorjas, du 24 septembre 1732 : entre autres travaux, il indique qu'il a fabriqué pour cette porte « un marteau avec son excrou et une rouzette... un verrouil, deux serrures plates une gâche ». IL évoque aussi la serrure à deux tours posée à la porte du « degré vieux » qui pourrait être un vestige du temple ou de ses dépendances. Lors d'une nouvelle extension de l'école, entre 1750 et 1755, une expertise évoque quant à elle une pièce de l'immeuble à acquérir qui donne sur la « tour du temple ».**

Les quatre premières religieuses de cette congrégation avaient été envoyées à Nîmes en 1687 afin de « travailler à l'instruction des nouvelles converties de tout âge et de toute condition »⁷ ; en fait, l'Abbé Goiffon évoque plutôt leur vocation à instruire les « filles du peuple »⁸. La Ville avait été obligée de prendre en charge financièrement cette congrégation et avaient apparemment loué d'abord pour les abriter une partie ou la totalité (?) de l'Hôtel de Mirman, aujourd'hui disparu : cet immeuble s'élevait autrefois à l'emplacement de notre actuelle place des Esclafidoux. C'est aussi la Ville qui finança entre 1730 et 1733 la construction et/ou le réaménagement d'une école et de locaux annexes –logement des sœurs, internat, cuisines, dépendances diverses– sis à l'emplacement de l'ancien Grand Temple de la Calade.

Chassées par la Révolution, les Sœurs, surnommées à Nîmes « de la Calade », récupèrent leur immeuble de la place de la Calade en 1811. Elles y reprennent leur travail d'enseignantes jusqu'en 1831 : à cette époque, la Ville installe dans leurs locaux une école communale et une école de musique. Les Sœurs qui ont pris désormais l'appellation de Sœurs ou Dames de Saint-Maur, aménagent un nouvel établissement en bordure de l'Esplanade : aujourd'hui Collège et Lycée Saint-Vincent.

⁶ ADG OO 169 contient de nombreux états de travaux effectués entre 1730 et 1733 et les documents concernant l'extension de l'établissement, dans les années 1750 au niveau d'une maison mitoyenne acquise de l'hôpital général –dépendant auparavant des « Pauvres de la Religion Prétendue Réformée » (emplacement aujourd'hui inclus dans l'emprise du 28 rue de la Madeleine)

⁷ Ibid. pp.298-299, LVIII

⁸ Abbé Goiffon, Dictionnaire topographique du diocèse de Nîmes, Nîmes, Grimaud, Gervais-Bedot, Catelan, 1881, p.197 A propos de ces religieuses, il nous apprend qu'elles disposèrent aussi par la suite de classes donnant sur le Petit Cours –partie est de l'actuel bd Gambetta– et qu'elles dirigeaient aussi la Providence –établissement sis dans le faubourg de la Madeleine, utilisé par la suite par les Frères des Ecoles Chrétiennes. Chassées par la Révolution, les religieuses retrouvent leur école de la place de la Calade en 1811

En 1881, les locaux de la place de la Calade sont affectés à l'Ecole Professionnelle et au Laboratoire Municipal : cette transformation exige une extension qui se fait par l'acquisition de trois immeuble proches du carrefour formé par la rencontre de la place de la Calade et des rues de l'Horloge et du Grand Couvent. Du début du XXe siècle jusqu'en 1936, l'édifice sera occupé par l'Ecole Pratique, ensuite installée dans un édifice spécifiquement construit pour ses besoins : l'actuel Lycée Dhuoda. Le bâtiment de la place de la Calade perd alors sa vocation scolaire pour être transformé en foyer communal, puis en théâtre municipal, en 1952, à la suite de l'incendie qui a détruit le « grand » théâtre de la place de la Maison Carrée⁹.

Le 30 rue de la Madeleine, mutations et évolutions

A la fin du XVe siècle, l'emplacement correspondant à la majeure partie de la parcelle EY0128 fait partie d'un ensemble comprenant aussi l'actuelle parcelle EY0129 : le tout appartenait à la famille Dulau, à la suite d'un partage successoral, l'immeuble d'origine se trouva scindé en quatre parties visibles sur le plan du Chapitre concernant cet îlot pour les années 1480 à 1544.

La portion correspondant au passage d'entrée avec la cour attenante et une partie construite sur rue passent à Jeanne Mestresse, en tant qu'héritière de Brémond Dulau ; apparemment Jeanne Mestresse et son époux –et maître de ses biens dotaux- Laurens Geoffres ou Geoffroy achètent la partie mitoyenne à l'ouest à Sabastian Dulau, constituant ainsi la future parcelle EY0129. En tous cas, en façade, les baies du 1^{er} étage suggèrent qu'on avait affaire à un immeuble homogène au XVe siècle reconstitué ou dont la façade avait été rebâtie par le couple Geoffroy ? La date à laquelle le couple Geofres ou Geoffroy possède l'immeuble n'est pas clairement indiquée, nous en sommes donc réduit aux hypothèse dans l'état actuel de la documentation dont nous disposons.

Vers 1547, un Dénombrement des Biens nous décrit la propriété Dau Laux ou Dulau de la manière suivante, d'ouest en est :

- **Johan Dau Lau : une maison à deux étages (rez-de-chaussée et un étage pour nous) partie pierre partie pan de bois, ayant pour dépendances un puits, un « paty clos » -basse-cour ? jardin ?- un fenil, une étable, un autre « paty clos » et possédant aussi une boutique sur la rue. IL s'agit d'un vaste immeuble dont les dépendances s'étendent au nord des trois parcelles décrites ci-dessous. Etant donné que seule cette propriété présente une partie bâtie en pierre, on peut supposer que les fenêtres datables du XVe siècles, encore visibles au 1^{er} étage du 30 rue de la Madeleine, lui appartenaient.**
- Estienne Boniol ou Bonijol, une maison tout en pan de bois, disposant d'une boutique ; vue la faible taxation il s'agit apparemment d'un très petit immeuble, et il en est de même pour les deux parties de maisons suivantes, tout aussi faiblement évaluées :
- Lois Daulau, une maison tout en pan de bois, avec droit d'accès au puits (celui de la maison de Johan Dau Lau ?) et un « paty clos », cet immeuble n'a pas d'accès direct sur la rue, il confronte au sud la partie de maison détenue alors par Estienne Bonijol

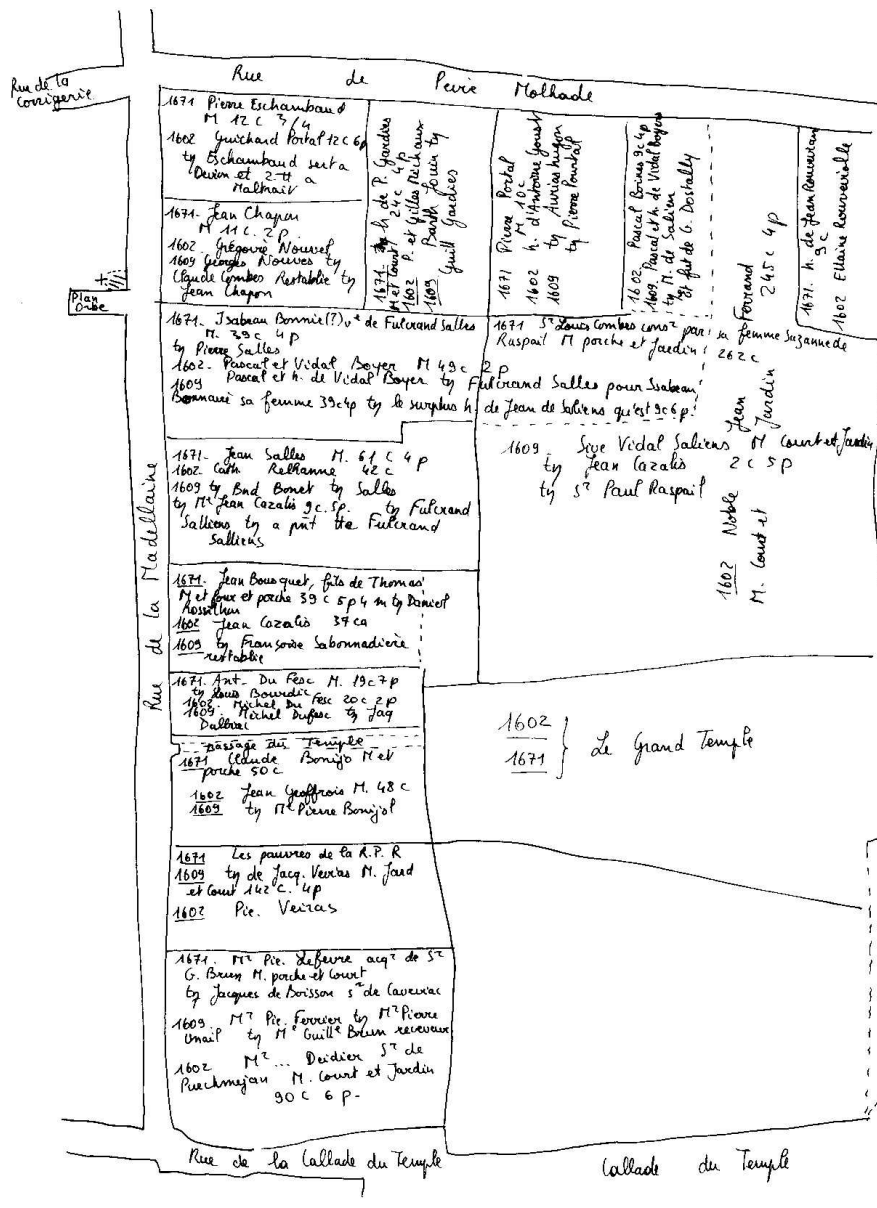
⁹ Aimé Serres, Les rues de Nîmes, Montepplier, Espacesud, 1989, p.82

- Glaude Dau Lau, une maison en pan de bois avec droit d'accès au puits et « paty clos »

A la fin du XVI^e siècle, à la suite de démembrements et remembrements difficiles à reconstituer une bonne partie de la maison de Johan Dau Lau est entre les mains d'Estienne Boniol ou Bonijol. Il a donné ? ou vendu ? au Consistoire, en 1565, l'emplacement correspondant au passage d'entrée vers le Grand Temple, agissant ainsi comme le sieur Cassagne –passage du temple vers la rue de l'Horloge- et Thibaud Chabaud ainsi que le sieur Roquerol, afin de permettre la construction de l'édifice et l'aménagement de ses accès vers les artères avoisinantes.

En 1671, le sieur Claude Bonijol, greffier –le terme a été barré- ou /puis marchand, détient ce bien en tant qu'héritier et descendant de Estienne Bonijol. L'immeuble est à cet époque décrit de la manière suivante : « Maison et porche [cour avec préau-] rue de la Madeleine sive Fleur de Lix y ayant un passage au dessoubz pour entrer au Grand Temple, confrontant au levant la maison des Pauvres de la RPR [religion prétendue réformée] au couchant Antoine Dufesc passementier, au vendroit la maison du Grand Temple, au midi la rue ». L'ensemble couvre une surface au sol de 50 canes carrées soit à peu près 200 m²¹⁰.

¹⁰ ADG G 213 et Archives Communales Anciennes (ACN) QQ 40 F°225 (2 MI 22 1)



Plan du Chapitre de Nîmes (ADG G 213) : nous avons recopié ici la partie sud du plan représentant l'îlot compris entre les rues de l'Horloge, de la Maison Carrée, de la Madeleine et la place de la Calade. L'état représenté correspond au XVIIe siècle

Demoiselle Isabeau Murjasse ou Murjas, veuve du bourgeois Antoine Carbonnel, obtient ce bien de Claude Bonijol fils par acte passé chez Me Tempié à Nîmes le 12 août 1737 : il ne s'agit pas d'une vente à proprement parler, mais simplement du règlement à l'amiable de dette contractées par Pierre et Louis Bonijol, père et fils, dans le cadre d'une société de négoce en soierie. Louis Bonijol était le père de Claude, le « négociateur » de cette dette familiale, au nom de sa mère, née Suzanne Souleirol et des ses frère et sœur, Louis et Françoise. La maison est évaluée à 5000 livres en 1737, ce qui est peu étant donnée sa situation dans une artère très commerçante, mais la somme est justifiée « eu égard à l'état présent » de l'immeuble qui devait avoir été passablement négligé du fait des problèmes financiers de la famille Bonijol. L'acte notarié nous apprend également que cette maison était en fait un immeuble de rapport pour les Bonijol : il est précisé que la nouvelle propriétaire, Madame Murjas-Carbonnel, bénéficiera dès le jour de la transaction des loyers¹¹. Aucune autre mutation n'est citée ensuite pour cet immeuble¹² jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et nous perdons la trace de ses éventuelles mutations jusqu'aux années 1830. Il est possible que ce bien soit passé ensuite à Daniel Carbonnel, fils d'Isabeau Murjas et d'Antoine Carbonnel ? ou encore à Vincent Carbonnel cité à la fin de l'Ancien Régime comme héritier de l'une des terres appartenant auparavant aux hoirs Carbonnel ?

Nous constatons simplement que le Recensement effectué en 1813 attribue toujours ce bien à un membre de la famille Carbonnel, en la personne de Benjamin Carbonnel. Ce dernier n'était pas propriétaire résident, il utilisait la maison comme immeuble de rapport dont les locataires étaient :

- le cordonnier Marcelin-Charles Puech (42 ans), son épouse née Marie Bosc (37 ans), leurs fils François et Joseph (10 et 4 ans)
- Madame veuve Maurin, née Séverac, dévideuse (58 ans)
- Madame veuve Pujol, née Marie Aurival, journalière (40 ans) et sa fille, autre Marie, taffetassière (15 ans)
- Madame veuve Elizabeth Vallier, dévideuse (40 ans)¹³.

¹¹ ADG 2 E 36/896 F°103 V°

¹² ACN QQ 49 F°2376

¹³ Archives Municipales Modernes et Contemporaines (AM), 2 F 6* 2° canton, 6° section, n°76 suite (1 CDR 2)



Extrait du plan
cadastral de 1830,
section L (ADG 3
PFI 311) :
l'emplacement de
l'actuelle parcelle
EY0128 correspond
aux parcelles L 122-
123, visibles en bas
dans la partie
centrale

Vers 1830-1832, la nouvelle matrice cadastrale donne à la parcelle qui nous intéresse les numéros suivants :

- L 222 : maison de 138 m² avec 9 ouvertures imposables ordinaires et une plus petite au 3^e
- L 223 : passage et cour de 149 m² de surface au sol

Cet ensemble appartient en 1830 au droguiste Michel Arnaud, qui le transmet vers 1862 à sa veuve, née Anne Vedel ; celle-ci utilise la maison comme immeuble de rapport : qualifiée de « propriétaire » ou rentière, elle est elle-même domicilié au 3 bd Saint-Antoine (bd Victor Hugo actuel). Le Recensement de 1846 révèle la présence de cinq locataires :

- l'appartement le plus spacieux semble dévolu à la famille Gilly composée de sept membres : Aimé Gilly, marchand de fer et son épouse née Marie Poulhon (39 et 35 ans), leurs quatre enfants et Antoine Gilly, ancien perruquier, âgé de 74 ans, père d'Aimé.
- Le boucher Jean Lauze, son épouse née Marie Saurin et leur fils Etienne (23 ans 20 ans et 4 mois !) occupe un des autres logements.
- Le fondeur Joseph Flacheron (29 ans), son épouse née Catherine Sanguinède (23 ans), leur fils Jules (14 mois) loue un autre appartement
- Plus modestes, Augustin Carde, homme de peine (28 ans), et son épouse née Marie Brun (34 ans), partagent leur logement avec des proches : le jardinier Louis Brun et son épouse née Suzanne Barthe (66 et 73 ans)
- Enfin le maçon Jean Boucoiran (50 ans) doit se contenter d'un petit logement voire d'une chambre¹⁴.

En 1876, la matrice enregistre une mutation au profit d'un autre rentier, Jacques Janot, parent probable (?) de la précédente propriétaire car il est également domicilié au 3 bd Saint-Antoine.

Il revend l'immeuble presque aussitôt : le marchand de chaussures Hippolyte Saze ou Salze est cité comme nouveau propriétaire en 1876-1877. IL fait rapidement procéder à des travaux qui vont considérablement agrandir l'immeuble et augmenter sa capacité locative : bien que les indications portées sur la matrice ne soient pas très claires on a la sensation qu'il a pu remembrer une portion de cour ou d'immeuble située à l'ouest de sa maison, il peut aussi avoir fait doubler la maison côté cour et il l'a en tous cas certainement fait surhausser car à l'issue de ce chantier la matrice cadastrale lui attribue 43 ouvertures imposables... d'où un relèvement de l'évaluation qui passe de 400, 55 francs à 825,45 francs avant d'être réexaminée et fixée à 740,45 francs ¹⁵.

Après ce chantier, le Recensement de 1886 révèle la présence de neuf locataires dans l'immeuble, le dixième appartement étant occupé à cette époque par le marchand de chaussures Hippolyte Saze qui figure comme propriétaire-résident : âgé de 57 ans, il vit ici avec son épouse, née Rouvière (47 ans), leur fille Marie (19 ans), sa belle-sœur, Eugénie Rouvière (21 ans). Les locataires sont issus de milieux sociaux assez varié : un commerçant, le marchand de parapluie Charles Goigoux vit ici avec deux membres de sa famille et un de ses ouvriers. Léon Challet qui

¹⁴ AM 2 F 24* 2^e canton 6^e section pp.1-2 de la section

¹⁵ ADG 3 PFI 311 SECTION L ET ADG 3 P 1791 F°53

partage son appartement avec ses deux filles âgées d'une vingtaine d'années se déclare sans profession, il peut en fait s'agir d'un petit rentier. Viennent ensuite des artisans comme le boulanger Gustave, le matelassier Gibelin et son épouse ; la jeune couturière Marie Léger qui partage son logement avec sa mère. Deux fonctionnaires célibataires occupent chacun un logement : Eugène Péliissier (Ponts et Chaussées) et Etienne Demond. Enfin, le garçon de café Adolphe Léger, son épouse et leur bébé occupent aussi un appartement¹⁶.

On peut émettre l'hypothèse que le chantier cité sur la matrice en 1879 a permis la construction du 2nd étage sur rue et le goût esthétique qui prévalait à cette époque expliquerait le décor architectural inspiré par l'architecture de la fin du XVe siècle ? Ce chaNtier a en tous cas permis de réaménager l'immeuble de manière à y multiplier le nombre d'appartements locatifs.

Hippolyte Saze ou Salze conserve longtemps cet immeuble où il est d'ailleurs propriétaire résident : il faut attendre 1923 pour enregistrer une nouvelle mutation de ce bien au profit de l'horloger Bernard Grossi : lui-même ou ses héritiers ont conservé ce bien jusqu'à une date récente : leur plaque est d'ailleurs encore apposée sur l'appartement du 1^{er} étage donnant sur la rue de la Madeleine¹⁷.

¹⁶ AM 1 F 7 p.613

¹⁷ ADG 3 P 1802 CASE 431 et ADG 3 P 1812 F°294